



New Hampshire
Pouvoir judiciaire



Plan d'accès linguistique

Le 2 novembre 2020

Pouvoir judiciaire du New Hampshire
One Granite Place, Suite N400
Concord, New Hampshire 03301
(603) 271-2521

© 2020
Tous droits réservés

Couverture : dessin de l'État créé par Ted Grajeda, de Noun Project.

Table des matières

I.	Adoption et date d'entrée en vigueur du Plan d'accès linguistique.....	6
II.	Historique du Plan d'accès linguistique du pouvoir judiciaire du New Hampshire	6
III.	Norme juridique sur l'accès aux services des tribunaux.....	7
IV.	Population ayant une compétence limitée en anglais (LEP) au New Hampshire	8
V.	Données sur les services d'interprétation fournis dans les tribunaux du New Hampshire.....	10
VI.	Engagement des services d'interprétation par le NHJB	11
VII.	Services d'interprétation fournis dans les tribunaux de l'État du New Hampshire	12
	A. Personnes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier des services d'interprétation fournis par le tribunal	12
	B. Identifier les cas où un interprète est nécessaire pour une procédure judiciaire	12
	C. Types de services fournis	14
	1. Procédures judiciaires	14
	2. Bureaux du greffier	15
	3. Centre d'information des tribunaux de première instance	15
	4. Programmes ordonnés par les tribunaux	15
	5. Événements non éligibles liés aux tribunaux	16
	D. Technologie fonctionnelle facilitant l'écoute utilisée dans les tribunaux du New Hampshire.....	16
VIII.	Procédure de plainte concernant les services d'interprétation dans les tribunaux du New Hampshire.....	16
IX.	Formation concernant le recours aux interprètes dans les tribunaux du New Hampshire	17
X.	Nouvelles initiatives du pouvoir judiciaire du New Hampshire pour 2020-2022	17
	A. Formulaires et documents traduits	17
	B. Comité permanent d'accès linguistique	18
	C. Expansion des ressources documentaires expliquant le droit aux services d'interprétation	18
	D. Création des fonctions du coordinateur d'accès linguistique du NHJB	19
	E. Mise en œuvre de la formation sur l'accès linguistique dans le cadre de l'orientation obligatoire des nouveaux employés	19
XIII.	Conclusion	20

Résumé

Pour satisfaire pleinement à l'obligation et à la mission du pouvoir judiciaire du New Hampshire de fournir un accès égal à la loi, nous avons élaboré un Plan d'accès linguistique qui explique en détail la manière dont les personnes ayant une compétence limitée en anglais et les personnes sourdes et malentendantes bénéficient de services d'interprétation au sein des tribunaux de notre État. Suite à la mondialisation croissante et aux déplacements de personnes entre les nations, la population de l'État du New Hampshire est de plus en plus diversifiée. En 2018, parmi le total de 1,3 million de résidents du New Hampshire, environ 100 000 personnes (le 8%) parlaient une autre langue que l'anglais à la maison. En 2019, des affaires judiciaires comportant plus de 130 langues différentes ont été jugées dans les tribunaux de notre État. Dans le cas des personnes dont la langue principale n'est pas l'anglais, l'accès au système judiciaire peut être stressant et leur capacité à être représenté adéquatement peut être menacée. De même, les personnes sourdes ou malentendantes sont confrontées à des difficultés d'accès similaires lorsqu'elles s'engagent dans des processus judiciaires.

Ce rapport englobe le Plan d'accès linguistique, y compris son historique et sa mise en œuvre actuelle, ainsi que les ressources à jour du pouvoir judiciaire du New Hampshire pour les personnes ayant une compétence limitée en anglais et pour les personnes sourdes et malentendantes. Le plan précise également la manière dont les personnes peuvent bénéficier de ces services fournis par les tribunaux.

Enfin, le rapport présente les plans du pouvoir judiciaire du New Hampshire visant à accroître ces ressources au cours du prochain exercice biennal.

PLAN D'ACCÈS LINGUISTIQUE DE 2020 DU POUVOIR JUDICIAIRE DU NEW HAMPSHIRE

I. Adoption et date d'entrée en vigueur du Plan d'accès linguistique

Afin de poursuivre sa mission consistant à garantir à tous un véritable accès au système judiciaire du New Hampshire, le pouvoir judiciaire du New Hampshire (NHJB, selon l'acronyme anglais) adopte ce Plan d'accès linguistique, qui entrera en vigueur le 2 novembre 2020, concernant les services fournis par les tribunaux aux personnes ayant une compétence limitée en anglais (LEP, selon l'acronyme anglais)¹ et aux personnes sourdes ou malentendantes.

II. Historique du Plan d'accès linguistique du pouvoir judiciaire du New Hampshire

En avril 2012, le Conseil d'administration du pouvoir judiciaire du New Hampshire a désigné un comité chargé de recommander des améliorations aux services d'interprétation en langues étrangères dans les tribunaux du New Hampshire. Le comité a été chargé d'examiner et d'analyser les offres des fournisseurs pour la prestation de services d'interprétation en langues étrangères et en langue des signes américaine (ASL, selon l'acronyme anglais) dans les tribunaux du New Hampshire, et d'élaborer un Plan de services linguistiques (maintenant dénommé Plan d'accès linguistique) pour le système judiciaire applicable dans tout l'État. Le 24 décembre 2013, la Cour suprême du New Hampshire a adopté un Plan de services linguistiques.

En avril 2017, le Conseil d'administration a désigné un Comité d'accès linguistique chargé d'examiner le Plan de services linguistiques existant, de fournir des mises à jour statistiques et de faire des recommandations sur les mesures supplémentaires à envisager pour mieux répondre aux besoins des populations LEP, sourdes et malentendantes. Par le biais d'une ordonnance datée du 6 février 2018, la Cour suprême du New Hampshire a adopté un Plan d'accès linguistique actualisé, qui est examiné et mis à jour tous les deux ans.

En novembre 2019, le Conseil d'administration a nommé les membres du Comité d'accès linguistique chargé de préparer le Plan d'accès linguistique de 2020 présenté ici.

¹ Une personne LEP est une personne dont la langue principale n'est pas l'anglais et dont la capacité de lire, écrire, parler ou comprendre l'anglais est limitée.

III. Norme juridique sur l'accès aux services des tribunaux

Le pouvoir judiciaire du New Hampshire reconnaît qu'il a l'obligation statutaire et constitutionnelle de veiller à ce que tous les citoyens qui ont accès aux tribunaux de l'État puissent participer de manière effective au processus judiciaire. Les fondements juridiques permettant de fournir des services linguistiques aux personnes LEP dans les tribunaux du New Hampshire découle du titre VI de la Loi sur les droits civils de 1964, telle que modifiée (titre VI), 42 U.S.C. § 2000d [Code des États-Unis], et de la Loi omnibus de 1968 sur le contrôle de la criminalité et la sécurité des rues, telle que modifiée, 42 U.S.C. § 3789d(c)(1). Le titre VI et les règlements promulgués en vertu de celui-ci exigent que les tribunaux prennent des mesures raisonnables pour garantir un véritable accès aux informations et aux services qu'ils fournissent.

Conformément au titre VI, le Département de la Justice des États-Unis (DOJ, selon l'acronyme anglais) a publié un document d'orientation concernant les questions relatives aux personnes LEP, intitulé *Guidance to Federal Financial Assistance Recipients Regarding Title VI Prohibition against National Origin Discrimination Affecting Limited English Proficient Persons*, [Directive à l'usage des bénéficiaires de l'assistance financière fédérale concernant l'interdiction, prévue par le titre VI, de la discrimination fondée sur l'origine nationale visant les personnes ayant une compétence limitée en anglais], 67 Fed. Reg. 41455 [Registre Fédéral] (le 18 juin 2002) (Directive du DOJ). La Directive du DOJ décrit quatre facteurs pour aider les gouvernements à déterminer si la norme des « mesures raisonnables pour assurer un véritable accès » aux personnes LEP est respectée. Ces facteurs sont les suivants :

- le nombre ou la proportion des personnes LEP dans la population éligible pour accéder aux services ;
- la fréquence des contacts avec le programme ;
- la nature et l'importance du programme ; et
- les ressources disponibles et les coûts.

En septembre 2016, le DOJ a publié un rapport sur l'accès linguistique dans les tribunaux de l'État. Le rapport engage les États à examiner constamment leurs Plans d'accès linguistique (LAP, selon l'acronyme anglais) respectifs afin de déterminer s'ils suivent l'évolution démographique au sein de chaque État.

En outre, la Loi en faveur des américains handicapés, qui ne fait pas partie du titre VI, rend obligatoires les services d'interprétation pour les personnes sourdes ou malentendantes. Le NHJB fournit également ces services, qui sont décrits aussi dans le Plan d'accès linguistique.

IV. Population ayant une compétence limitée en anglais (LEP) au New Hampshire

La population LEP est identifiée à partir des données du Bureau du recensement des États-Unis. Le Bureau du recensement, qui avait l'habitude de recueillir des données linguistiques tous les dix ans, maintenant le fait chaque année par le biais de l'Enquête sur la communauté des États-Unis (ACS, selon l'acronyme anglais). Pour connaître la population LEP du New Hampshire, le sondage de l'ACS pour 2018 estime à 1 279 543 le nombre de résidents de l'État âgés de cinq ans ou plus. Parmi cette population, le 8% des résidents du New Hampshire (100 557 personnes) âgés de plus de cinq ans parlaient une autre langue que l'anglais à la maison. Parmi les personnes parlant une autre langue que l'anglais à la maison, le 27% (27 776 personnes) parlaient l'espagnol.

Sur le total des personnes enquêtées qui parlent une autre langue à la maison, on estime que le 32% (31 741 personnes) parlent moins que « très bien » l'anglais. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous donnent des précisions sur la composition des langues que les résidents du New Hampshire parlent à la maison.

Tableau 1. Caractéristiques de la langue parlée à la maison de la population du NH en 2018

Sujet	Nombre total de personnes qui parlent la langue	% de la population du NH	Parlent « très bien » l'anglais	% de la population du NH	Ne parlent pas « très bien » l'anglais	% de la population du NH
Population âgée de 5 ans ou plus	1 279 543					
Parlent uniquement l'anglais	1 178 986	92,1%	--	--	--	--
Parlent une autre langue que l'anglais	100 557	7,9%	68 816	68,4%	31 741	31,6%
• Espagnol	27 776	2,2%	18 074	65,1%	9 702	34,9%
• Autres langues indo-européennes	45 810	3,6%	34 559	75,4%	11 251	24,6%
• Langues asiatiques et des îles du Pacifique	19 794	1,5%	11 657	58,9%	8 137	41,1%
• Autres langues	7 177	0,6%	4 526	63,1%	2 651	36,9%

Langues parlées à la maison au NH

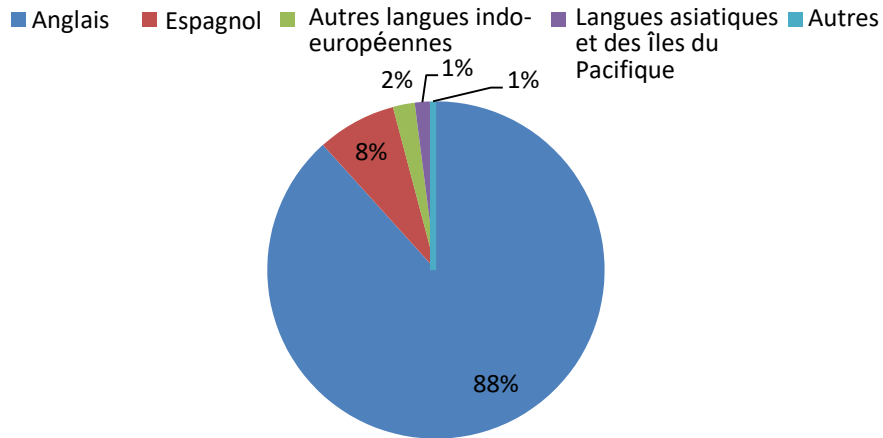


Tableau 2. Langues parlées dans les foyers du New Hampshire ayant des résidents âgés de cinq ans ou plus en 2018

Langue	Estimation du nombre de personnes qui parlent la langue	Langue	Estimation du nombre de personnes qui parlent la langue
Espagnol ou espagnol créole	27 776	Autres langues des îles du Pacifique	1 188
Français (y compris le patois et le cajun)	21 848	Gujarati	961
Chinois	5 450	Mon-Khmer, Cambodgien	867
Autres langues asiatiques	4 260	Français créole	836
Allemand	3 910	Autres langues slaves	810
Autres langues de l'Indien	3 452	Japonais	745
Portugais ou portugais créole	3 055	Urdu	662
Arabe	2 820	Laotien	593
Grec	2 342	Autres langues germaniques occidentales	564
Russe	1 943	Autres langues et langues non spécifiées	504
Langues africaines	1 783	Hébreu	482
Autres langues indo-européennes	1 744	Thaï	381
Vietnamien	1 675	Langues scandinaves	369
Serbo-croate	1 672	Hongrois	357
Hindi	1 622	Persan	206
Tagalog	1 479	Arménien	150
Italien	1 421	Langues autochtones de l'Amérique du Nord	93
Coréen	1 273	Yiddish	16
Polonais	1 199	Hmong	5

V. Données sur les services d'interprétation fournis dans les tribunaux du New Hampshire

Le Comité d'accès linguistique a également obtenu des données de Language Bank, le principal prestataire des services d'interprétation fournis au NHJB en 2019. Language Bank a fourni des services d'interprétation à environ 1 000 personnes lors de plus de 2 000 rencontres. Les interprètes ont également aidé les personnes LEP, qui parlent l'espagnol et le portugais, lors de blocs horaires programmés régulièrement dans certaines cours de circuit. En 2019, il y a eu environ 500 de ces blocs de rendez-vous. Les tableaux 3 et 4 précisent les cas d'interprétations linguistiques fournies par Language Bank, ainsi que les types d'affaires concernées en 2019.

Tableau 3. Les 10 principaux types d'interprétation linguistique fournis par Language Bank en 2019

Langue	Données individuelles	Nombre total
Espagnol ou espagnol créole*	1 250	1 746
Arabe	112	112
Swahili	97	97
Kinyarwanda	83	83
Langue des signes américaine	82	82
Portugais	76	76
Chinois (mandarin)	60	60
Français	39	39
Vietnamien	31	31
Haïtien créole	30	30
Autres	128	128
Total	1 988	2 484

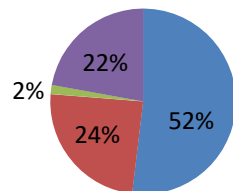
*Services fournis dans 496 blocs horaires programmés

Tableau 4. Types d'affaires ayant nécessité l'intervention d'interprètes fournis par Language Bank en 2019

Type d'affaire	Total
Pénale	1 287
Familiale	604
Civile	42
Succession	33
Hôpital du NH	15
Séminaire « Child Impact Program »	20
Autres	483
Total	2 484

Types d'affaires judiciaires en 2019 nécessitant les services d'un interprète

■ Pénales ■ Familiales ■ Civiles ■ Autres



VI. Engagement des services d'interprétation par le NHJB

Le NHJB fait appel à un fournisseur extérieur pour recruter, former, tester et fournir des services d'interprétation dans les tribunaux de l'État du New Hampshire. En 2019, après avoir mené un appel d'offres public, le NHJB a conclu un nouveau contrat de quatre ans avec Ascentria Community Services, Inc. (alias « Language Bank ») pour fournir des services d'interprétation en langues étrangères et en langue des signes américaine. Language Bank fournissait ce service sous contrat au sein des tribunaux de l'État du New Hampshire depuis 2012. Language Bank met en place des épreuves et des vérifications objectives des aptitudes linguistiques pour tous les interprètes de langues étrangères, et veille à ce que tous les interprètes d'ASL soient qualifiés. Elle fournit des interprètes de langues étrangères, en particulier des interprètes d'espagnol et de portugais dans des blocs horaires programmés, et des interprètes d'ASL pour toutes les procédures judiciaires dans les cours de circuit ayant les plus grands besoins des services d'interprétation de langues étrangères. En outre, Language Bank assure la formation du personnel du NHJB en ce qui concerne l'utilisation efficace des interprètes. Une copie du contrat du pouvoir

judiciaire du NH avec Language Bank est disponible pour examen sur demande. Lorsque Language Bank n'est pas en mesure de fournir des services d'interprétation, le NHJB s'appuie sur une liste d'autres prestataires de la région de la Nouvelle-Angleterre qui peuvent fournir des interprètes de langues étrangères et d'ASL.

En plus de Language Bank, le NHJB utilise Language Line pour fournir des services d'interprétation dans les bureaux des greffiers, dans les salles d'audience et pour les personnes qui contactent le Centre d'information du NHJB. Language Line fournit un accès à la demande à plus de 11 000 interprètes professionnels dans tout le pays, dans plus de 240 langues.

VII. Services d'interprétation fournis dans les tribunaux de l'État du New Hampshire

A. Personnes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier des services d'interprétation fournis par le tribunal

Conformément aux directives du Département de la Justice des États-Unis, le NHJB fournit des services gratuits d'interprétation aux personnes LEP et aux personnes sourdes ou malentendantes ci-dessous :

- les parties en litige, les témoins et les jurés, selon les besoins, lors des auditions au tribunal ;
- les personnes cherchant à accéder aux informations ou aux services du NHJB par le biais du centre d'information et/ou du bureau du greffier du tribunal ;
- les personnes ayant un intérêt significatif dans une procédure judiciaire, tel que déterminé par le juge président le tribunal. Un « intérêt significatif » sera déterminé sur la base d'une évaluation des facteurs suivants :
 - la relation de la personne avec l'affaire dont le tribunal est saisi ;
 - la gravité de l'affaire ; et
 - l'impact du résultat sur l'individu.

B. Identifier les cas où un interprète est nécessaire pour une procédure judiciaire

Les données ont révélé que de nombreuses personnes qui pourraient avoir besoin d'un interprète dans les tribunaux à l'échelle nationale n'en demanderont pas, soit parce qu'elles ne savent pas que des interprètes sont disponibles, soit parce qu'elles ne sont pas conscientes du niveau de maîtrise de l'anglais ou des compétences de communication dont elles auront besoin pour comprendre les plaidoiries et les procédures judiciaires.

Dans notre système judiciaire, les membres du personnel du NHJB ont la responsabilité d'aider à déterminer les cas où un interprète est nécessaire. Chaque tribunal utilise différents moyens pour déterminer si une personne ayant une compétence limitée en anglais ou si elle est sourde ou malentendante et a besoin d'un interprète pour une audition. La personne qui a besoin d'un interprète judiciaire peut s'identifier avant une procédure judiciaire. De même, son avocat, ou toute autre personne agissant pour son compte et avec son autorisation, peut également demander des services d'interprétation dès réception de l'avis de procédure judiciaire. En outre, une personne sourde ou malentendante peut déposer une demande d'adaptation en vertu de la Loi en faveur des américains handicapés (ADA, selon l'acronyme anglais) sur le formulaire du NHJB, disponible sur le site web du tribunal, pour demander de l'aide. Par ailleurs, le besoin peut être identifié par un membre du personnel du tribunal, un greffier ou un juge, soit avant ou pendant une audition dans le tribunal.

Si une personne comparaît au tribunal sans interprète et que le personnel du tribunal n'est pas sûr de la langue qu'elle parle, le personnel du tribunal doit utiliser des cartes « Je parle » (*I Speak*) pour aider à identifier la langue que la personne parle. Ces cartes contiennent la phrase « Je parle {langue} » traduite de l'anglais vers plusieurs langues. Les personnes LEP peuvent indiquer la phrase dans leur langue afin de demander les services d'un interprète. Lorsqu'il apparaît qu'une personne a des difficultés à communiquer, la politique du NHJB est de fournir de manière proactive un interprète afin de lui garantir un accès complet au tribunal.

Le NHJB dispose d'une fiche de la magistrature sur les services d'interprète de langue étrangère ainsi qu'une fiche de la magistrature sur les services d'interprète de langue des signes américaine qui fournissent aux juges et aux greffiers les orientations nécessaires pour déterminer quand un interprète est nécessaire pour une procédure judiciaire, ainsi que des instructions pour tous les participants au tribunal. Ces directives permettent de consigner clairement les cas dans lesquels les services d'un interprète sont utilisés, de clarifier – pour les parties, les avocats, les témoins et les jurés – le rôle d'un interprète, et d'intégrer au dossier du tribunal le serment que les interprètes doivent prêter. Les fiches de la magistrature permettent aux juges et aux greffiers de faire prêter serment aux interprètes avant de fournir leurs services, et d'expliquer aux jurés le rôle d'un interprète dans une affaire particulière. Les interprètes sont tenus de respecter l'éthique du pouvoir judiciaire pour les interprètes, qui est disponible sur le site web du NHJB.

Le NHJB a le devoir d'informer toutes les personnes LEP et toutes les personnes sourds ou malentendants de la disponibilité des interprètes, et que ces services leur seront fournis gratuitement. Cette information leur est fournie au moment de leur première rencontre auprès du tribunal. La notification est donnée par les moyens suivants :

- en affichant la disponibilité des interprètes sur le site web du NHJB, qui peut être traduit via Google Translate ;
- en mettant à disposition sur le site web du NHJB une brochure sur le droit à un interprète au tribunal et en la communiquant à l'Association du barreau du New Hampshire, au Bureau du défenseur public du New Hampshire et à d'autres agences de services juridiques ;
- en plaçant des panneaux bien visibles à l'entrée de chaque tribunal, dans les bureaux des greffiers, les salles d'audience et les autres zones publiques du palais de justice ; et
- en utilisant des cartes « Je parle » dans les greffes des tribunaux.

Dans la mesure du possible, le NHJB doit identifier le plus tôt possible le besoin de services d'interprétation afin de s'assurer qu'un interprète sera disponible pour la procédure judiciaire. Une fois cette information obtenue, le système de gestion des dossiers du NHJB fait le suivi des besoins d'interprètes à travers les dossiers en utilisant des indicateurs d'interprète qui alertent les membres du personnel du tribunal sur ce besoin, afin d'assurer qu'ils engagent les services d'un interprète pour toutes les auditions futures dans un cas particulier.

C. Types de services fournis

1. Procédures judiciaires

En fournissant des services d'interprétation pendant les procédures judiciaires, le tribunal s'assure la présence d'un interprète dans l'ordre de préférence suivant. Premièrement, le tribunal demandera les services d'interprètes en personne. Dans le cas où Language Bank n'est pas en mesure de fournir un interprète, chaque tribunal dispose d'une liste d'interprètes en personne suppléants.

Lorsqu'un interprète en personne n'est pas disponible et si les circonstances sont appropriées compte tenu de la nature et de la gravité de la procédure, le tribunal demandera à Language Bank de fournir des services d'interprétation par téléphone ou à distance. En 2020, tous les tribunaux de l'État ont été équipés de la technologie nécessaire pour mener des auditions à distance. L'interprétation à distance sera principalement utilisée si la procédure judiciaire est brève, si la distance à parcourir par un interprète pour se rendre au tribunal est longue, ou si un interprète de langue rare est nécessaire. Le juge président le tribunal déterminera si l'interprétation à distance est appropriée, ainsi que les conditions dans lesquelles cette interprétation à distance sera effectuée.

De même, le tribunal peut obtenir les services d'un interprète par téléphone par l'intermédiaire de Language Line Services, Inc., un service d'interprétation par téléphone. Dans les cas où le tribunal est tenu de fournir un interprète, mais qu'aucun n'est disponible au moment de la procédure judiciaire, même après que des efforts raisonnables ont été faits pour en trouver un, la procédure sera reportée à une date à laquelle un interprète pourra être fourni.

2. Bureaux du greffier

Deux des cours de circuit du NHJB – Manchester et Nashua – disposent d'interprètes parlant espagnol pendant des blocs de temps programmés tout au long de la semaine afin de fournir aux personnes des services de traduction en personne lorsqu'elles communiquent avec le personnel du greffe. La Cour de circuit de Manchester dispose également d'un interprète lusophone pour les blocs de temps programmés. Le bureau du greffier fournira des services d'interprétation par l'intermédiaire de Language Line ou d'interprètes en personne lorsque ces blocs seront programmés à l'avance pour tous les autres tribunaux ou pour les besoins d'interprétation des personnes en langue étrangère, sourdes ou malentendantes lorsqu'elles communiquent avec le personnel du tribunal.

3. Centre d'information des tribunaux de première instance

Le Centre d'information du NHJB utilise les services de Language Line pour aider les personnes LEP qui appellent ; cependant, comme indiqué ci-dessous, le NHJB prendra des initiatives pour mieux identifier les personnes LEP ou celles qui sont sourdes ou malentendantes dès le début d'une communication téléphonique.

4. Programmes ordonnés par les tribunaux

Le NHJB fournit des services d'interprétation pour certains programmes judiciaires, tels que les procédures du tribunal consacré en matière de drogues, toutes les médiations ordonnées par les tribunaux, et les médiations dans les affaires d'abus et de négligence et de cessation des droits parentaux.

En outre, le NHJB fournit des services d'interprétation aux personnes affectées à « Child Impact Program ». Ce programme est destiné aux parents d'enfants de moins de 18 ans dans les affaires de divorce et de parentalité. Lorsque le tribunal ordonne à une personne de participer à des services extérieurs tels que des cours de conduite automobile, des programmes de lutte contre la violence domestique et des examens de santé mentale, le tribunal ne fournit pas d'interprète. Les personnes LEP, ou celles qui sont sourdes ou malentendantes, qui participent à ces programmes doivent être orientées vers des organismes qui offrent des services d'interprétation. Les programmes qui sont une condition de la probation ou de la liberté conditionnelle ne sont pas éligibles pour les services d'interprétation fournis par les tribunaux.

5. Événements non éligibles liés aux tribunaux

Les avocats privés, les défenseurs publics, les procureurs de comté ou le personnel du bureau du procureur général sont responsables de fournir des services qualifiés d'interprétation et de traduction pour les entretiens avec les témoins, les transcriptions et traductions de la phase préliminaire au procès et les communications entre avocat et client.

D. Technologie fonctionnelle facilitant l'écoute utilisée dans les tribunaux du New Hampshire

En plus de l'interprétation vidéo à distance, le NHJB utilise d'autres ressources de technologie pour fournir des services d'accès linguistique. Par exemple, chaque palais de justice est équipé d'appareils d'aide auditive (ALD, selon son acronyme anglais) portables qui sont disponibles dans le bureau du greffier. Ces appareils aident à résoudre les problèmes d'écoute dans les salles d'audience de trois façons : en réduisant le bruit de fond, en réduisant l'effet de la distance entre la source sonore et la personne sourde ou malentendante, et en remédiant à la mauvaise acoustique. En outre, le principal prestataire de services d'interprétation du NHJB (Language Bank) fournit des interprètes d'ASL et traduction en temps réel des communications (CART, selon son acronyme anglais) aux personnes sourdes ou malentendantes éligibles.

VIII. Procédure de plainte concernant les services d'interprétation dans les tribunaux du New Hampshire

Toute personne qui estime que la qualité de l'interprète ou du service de traduction fourni était insuffisante, ou que son droit à un accès linguistique significatif au tribunal n'a pas été respecté par le NHJB, peut déposer une plainte écrite auprès du Bureau administratif des tribunaux. Le directeur du Bureau administratif des tribunaux, ou la personne qu'il désigne, examinera, étudiera et répondra à cette plainte administrative dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sa réception. Le directeur, ou la personne qu'il aura désignée, prendra toute mesure corrective nécessaire dès que possible.

Les formulaires de plainte sont publiés sur le site web du NHJB, y compris une version espagnole, et sont disponibles au bureau du greffier de chaque tribunal. Les formulaires de plainte remplis doivent être adressés à :

Christopher M. Keating, Director
Administrative Office of the Courts
1 Granite Place, Suite N400

IX. Formation concernant le recours aux interprètes dans les tribunaux du New Hampshire

Language Bank a développé un programme de formation pour les juges et le personnel des tribunaux sur les questions d'accès linguistique. Le NHJB a dispensé cette formation périodiquement mais, à l'avenir, il prévoit de la dispenser deux fois par an aux juges et aux greffiers, ainsi qu'à tous les nouveaux employés des tribunaux, dans le cadre de leur orientation. Ce programme comprend une formation relative au Plan d'accès linguistique, l'identification des besoins linguistiques des personnes LEP, ainsi que la recherche et l'obtention de sources de services d'interprétation. La formation comprend également le travail efficace avec un interprète en personne et au téléphone, le suivi des besoins de services d'interprétation dans le système de gestion des dossiers, et la compréhension du rôle de l'interprète dans les procédures judiciaires.

X. Nouvelles initiatives du pouvoir judiciaire du New Hampshire pour 2020-2022

Sur la base des évaluations effectuées par le Comité d'accès linguistique, le NHJB lancera plusieurs initiatives nouvelles au cours des deux prochaines années afin d'améliorer l'accès aux formulaires et autres services pertinents pour les personnes LEP, sourdes et malentendantes. Il s'agira notamment de formaliser le rôle du Comité d'accès linguistique, d'augmenter les ressources disponibles pour expliquer quels sont les services d'interprétation disponibles, de former les juges et le personnel sur les compétences en matière d'accès linguistique, et de consacrer le temps et les ressources du personnel à la création et au maintien de liens avec les populations des nouveaux américains et des personnes LEP. Le NHJB s'est engagé à améliorer les services que nous offrons afin de garantir que les tribunaux soient plus accessibles aux personnes LEP, sourdes et malentendantes.

A. Formulaires et documents traduits

Une copie du Plan d'accès linguistique de 2018 et du formulaire de plainte a été traduite en espagnol et les deux documents, en anglais et en espagnol, sont actuellement disponibles sur le site web du NHJB. À partir de 2021, le NHJB traduira un certain nombre de formulaires judiciaires en espagnol et les mettra à disposition sur le site web pour servir de guide aux parties en litige. Toutefois, conformément à la disposition RSA 509:1, tous les formulaires judiciaires soumis pour présentation et existant dans le dossier doivent être en anglais.

Le NHJB prévoit de traduire les formulaires judiciaires dans d'autres langues à la suite de ce projet initial. À cette fin, le Comité d'accès linguistique a mené une enquête auprès des juges et des greffiers des tribunaux de l'État afin de déterminer quels formulaires judiciaires seraient les plus utiles aux parties en litige et aux avocats. Les formulaires les plus cités concernaient les plaidoyers et les condamnations, ce qui est conforme aux données du système de gestion des dossiers du NHJB qui indique que les affaires pénales sont le type d'affaire le plus prédominant (le 51,8%) pour lequel des interprètes sont utilisés. Les litiges mineurs et les affaires matrimoniales/domestiques sont également des types d'affaires pour lesquelles des formulaires judiciaires seraient utiles. De même, le NHJB a identifié des programmes financés par des subventions pour lesquels des formulaires judiciaires et des fiches d'information traduits seraient d'une grande utilité.

Un sous-comité du Comité d'accès au droit sera nommé pour identifier et faire traduire les formulaires judiciaires les plus utiles. Ils achèveront la phase initiale de ce projet au plus tard le 1er mars 2021 et fourniront un rapport de synthèse à la Cour suprême et au Conseil d'administration du New Hampshire.

B. Comité permanent d'accès linguistique

À l'avenir, le Comité d'accès linguistique, nommé par le Conseil d'administration du New Hampshire, sera un comité permanent qui se réunira au moins deux fois par an pour évaluer les services d'interprétation fournis dans les tribunaux. Le comité sera chargé d'évaluer les services d'interprétation, d'identifier les possibilités de formation, de superviser le travail du sous-comité des formulaires, ainsi que de fournir un rapport annuel à la Cour suprême et au Conseil d'administration du New Hampshire.

Le travail du comité devrait inclure des réunions avec des parties prenantes externes afin de recevoir leur avis le statut des services d'interprétation ainsi que sur les initiatives potentielles à considérer par le NHJB.

C. Expansion des ressources documentaires expliquant le droit aux services d'interprétation

Le Comité d'accès linguistique créera une brochure décrivant le droit des personnes à un interprète dans les tribunaux de l'État du New Hampshire, et expliquant comment accéder aux services d'interprétation. Le Comité consultera l'association du barreau du New Hampshire et d'autres organismes juridiques sur la meilleure façon de rendre la brochure accessible au public. La brochure sera terminée et disponible au plus tard le 30 juin 2021. En outre, le Comité d'accès linguistique produira du contenu qui sera publié sur la page

du site web du NHJB concernant les interprètes, qui décrit les droits à un interprète et explique comment demander ces services.

Actuellement, le NHJB a quelques vidéos sur son site web traduites en espagnol. Le Comité d'accès linguistique identifiera les vidéos supplémentaires qui devraient être traduites, ainsi que les vidéos qui devraient avoir une traduction en ASL. Cet examen devrait inclure et classer par ordre de priorité les vidéos sur la manière de déposer une demande par voie électronique auprès des tribunaux. En outre, le Comité étudiera la possibilité d'utiliser le sous-titrage codé pour toutes les procédures judiciaires en direct et pour autres événements enregistrés.

Le NHJB dispose actuellement d'un affichage dans tous les tribunaux concernant la disponibilité des dispositifs auditifs. À partir du 1er janvier 2021, le NHJB affichera des panneaux supplémentaires à toutes les entrées des tribunaux et dans les bureaux des greffiers pour indiquer la disponibilité des services d'interprétation en langues étrangères et en ASL dans tous les tribunaux. Cet affichage sera disponible en anglais, espagnol, arabe, chinois et portugais, les langues les plus couramment interprétées dans les tribunaux du New Hampshire en 2019. L'affichage sera revu deux fois par an pour déterminer si des langues supplémentaires doivent être ajoutées.

D. Création des fonctions du coordinateur d'accès linguistique du NHJB

À effet immédiat, l'avocat général du NHJB assumera les fonctions et responsabilités du coordinateur en matière d'accès linguistique jusqu'à ce que le NHJB soit en mesure de développer pleinement le poste. Le coordinateur supervisera le travail du Comité d'accès linguistique, visitera tous les tribunaux pour s'assurer de l'existence des matériels et des affichages appropriés, et coordonnera la formation régulière des nouveaux employés, des juges et du personnel des tribunaux sur les services d'interprétation dans les tribunaux. Le coordinateur participera également à des formations nationales pour être au courant des initiatives et de la technologie, aidera le personnel des tribunaux à obtenir des interprètes pour les langues rares et mettra en œuvre des mesures pour assurer la qualité des services d'interprétation dans les tribunaux.

E. Mise en œuvre de la formation sur l'accès linguistique dans le cadre de l'orientation obligatoire des nouveaux employés

Le NHJB élaborera et mettra en œuvre une formation pour tous les nouveaux employés, y

compris les agents de sécurité des tribunaux et les juges, sur la manière d'identifier et d'aider les personnes qui ont besoin de services d'interprétation. Cette formation doit être élaboré au plus tard le 30 juin 2021, et sera utilisée dans tous les programmes d'orientation à venir. En outre, les juges recevront une formation linguistique rudimentaire en espagnol et dans d'autres langues couramment utilisées dans leur salle d'audience afin de contribuer à créer un environnement plus accueillant.

XIII. Conclusion

Sur la base du Plan d'accès linguistique élaboré au cours des années précédentes, le NHJB continue de progresser dans la prestation de services et de ressources d'interprétation dans notre système judiciaire de l'État pour les personnes ayant une compétence limitée en anglais, ainsi que pour les personnes sourdes ou malentendantes. En utilisant les données du Bureau du recensement des États-Unis, le NHJB a identifié une population de près de 30 000 résidents du New Hampshire qui ne parlent pas bien l'anglais et pour lesquels des services d'interprétation pourraient éventuellement être nécessaires. En 2019, le NHJB a engagé Language Bank, un prestataire de services d'interprétation, pour fournir assistance en ce domaine répondant à ce besoin potentiel; Language Bank a été engagé dans près de 2 500 cas.

Comme le besoin de services d'interprétation persiste, le NHJB a élaboré ce Plan d'accès linguistique pour identifier et développer de nouvelles ressources à utiliser sur le site web et dans les documents imprimés pour les palais de justice, créer des formations supplémentaires pour le nouveau personnel des tribunaux, entre autres destinataires, et, par le biais du coordinateur en matière d'accès linguistique, développer un programme de sensibilisation de la communauté pour combler l'écart entre le système judiciaire et les populations LEP dans l'État.

Ces efforts, et les services continus offerts par le NHJB, veilleront à ce que tous les résidents du New Hampshire, quelle que soit leur langue, trouveront un accès égal à la justice au sein des tribunaux de l'État.



www.courts.state.nh.us